

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE L'ÎLE D'ORLÉANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE, 7 SEPTEMBRE 2021

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans tenue, le 7 septembre 2021 à 20 heures au centre communautaire, 10, chemin des Côtes, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans; étaient présents : Mme Sandrine Reix, M. Alain Fortier, M. Jean Lachance, Mme Élisabeth Leclerc, M. Jean Lapointe et M. Alain Létourneau, tous formant quorum; sous la présidence de M. Jean-Claude Pouliot, maire.

Chantal Daigle, directrice générale, est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé hebdomadairement jusqu'au 10 septembre 2021 par le décret 1172-2021 du 1er septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 1020-2020 du 30 septembre 2020 interdit tout rassemblement dans la région socio sanitaire de la Capitale-Nationale ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2021-040 de la ministre de la Santé et des Services Sociaux qui permet au conseil de siéger publiquement en limitant le nombre de personnes à 25 (ou moins si la grandeur de la salle ne permet pas le respect de la distanciation sociale de 2 mètres) ;

CONSIDÉRANT QUE la salle habituelle du conseil n'est pas suffisamment grande pour accueillir les citoyens avec les mesures de distanciation ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil autorise que la présente séance soit tenue exceptionnellement au 10, chemin des Côtes, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans et que l'enregistrement vocal soit diffusé par la suite sur le site internet de la municipalité. Les élus doivent se nommer lorsqu'ils veulent prendre la parole afin de faciliter l'écoute.

Ordre du jour

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ACCEPTATION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AOÛT 2021**
 - 2.2. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 AOÛT 2021**
- 3. SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX**
- 4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1. MANDAT À UNE PERSONNE POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**
 - 5.2. FORMATION ABC/DG INTERMÉDIAIRE**
 - 5.3. DIVERS TRAVAUX SUITE À UNE INSPECTION DES ASSUREURS**
 - 5.4. SYSTÈME D'ENREGISTREMENT AUDIO**
 - 5.5. MANDAT D'ANALYSE D'UNE CONTESTATION DE DÉCISION DE LA MRC**
 - 5.6. CONCERT BÉNÉFICE**
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1. CAMION D'URGENCE 815**
 - 6.2. CRÉDIT-BAIL DU CAMION D'URGENCE 815**
- 7. TRANSPORT ROUTIER**
 - 7.1. DÉNEIGEMENT 2021-2022**
 - 7.2. INSTALLATION D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE**
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 8.1. FORMATION OCARE+UV**
 - 8.2. FORMATION POUR LES OPÉRATEURS MUNICIPAUX EN ASSAINISSEMENT DES EAUX - ÉTANG AÉRÉ**
 - 8.3. INSCRIPTION À EMPLOI-QUÉBEC**
 - 8.4. NETTOYAGE DU RÉSEAU D'ÉGOÛT**
 - 8.5. RAPPORT D'HYDROLOGIE - PUIITS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**
- 9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 9.1. AMÉNAGEMENT DE LA DESCENTE AU FLEUVE DU CHEMIN LAFLEUR**
 - 9.2. ÉLECTRICITE DE LA DESCENTE AU FLEUVE DU CHEMIN LAFLEUR**
 - 9.3. REPARATION DE LUMINAIRES**
 - 9.4. MANDAT DE JUGEMENT DE PROPRIETE**
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
 - 10.1. ADOPTION DU PROGRAMME DE LA POLITIQUE FAMILIALE 2021-2024**
 - 10.2. MÉMORIAL DES PILOTES DU SAINT-LAURENT**
 - 10.3. PATINOIRE HIVER 2021-2022**
 - 10.4. COMITÉ EMBELLISSEMENT - LANTERNE 2021**
 - 10.5. CAMP SAINT-FRANÇOIS I.O. - ÉTÉ 2021**
 - 10.6. TRANSPORT AU CAMP SAINT-FRANÇOIS I.O. - ÉTÉ 2021**
- 11. CORRESPONDANCE**
- 12. VARIA**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

- 2021-09-177**
- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alain Létourneau et résolu que l'ordre du jour soit adopté et demeure ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).
 - 2. ACCEPTATION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1. Acceptation du procès-verbal du 2 août 2021**

Il est proposé par M. Alain Fortier, appuyé par M. Jean Lachance et il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 2 août 2021 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).
 - 2.2. Acceptation du procès-verbal du 30 août 2021**

Il est proposé par M. Alain Fortier, appuyé par Mme Élisabeth Leclerc et il est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 août 2021 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).
 - 3. SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX**
 - 4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

2021-09-180

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Jean Lachance et il est résolu :

QUE le paiement des comptes totalisant 88 476.85 \$ soit autorisé ;

QUE le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière ou son adjointe soient autorisés à signer les chèques et les virements pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).
 - 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1. MANDAT À UNE PERSONNE POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

2021-09-181

ATTENDU QUE la MRC de l'Île-d'Orléans procédera, le 14 octobre 2021, à la vente d'immeuble pour défaut de paiements de taxes.

ATTENDU QUE l'article 1038 du Code municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Fortier, appuyée par M. Alain Létourneau il est résolu de mandater Chantal Daigle, Directrice Générale, Secrétaire-Trésorière, pour enchérir et acquérir, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, l'immeuble ci-après énuméré devant être mis en vente lors de la vente pour non-paiement de taxes devant avoir lieu le 14 octobre 2021, l'enchère de la municipalité ne devant pas dépasser le montant mentionné au 2e alinéa de l'article 1038 du Code Municipal.

IMMEUBLE

No.	Nom du propriétaire apparaissant au rôle d'évaluation et adresse de la propriété	Lot(s) et cadastre ¹	Taxes municipales et scolaires dues (capital et intérêts au 5 août 2021) ²⁻³
1	Richard Carbonneau 5058, Chemin Royal Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3W0	6 283 100, cadastre du Québec	8 749.51 \$

¹ Tous les lots sont situés dans la circonscription foncière de Québec

²- Les intérêts et les frais s'ajouteront à ce montant s'ils sont demeurés impayés.

³-Ces montants seront annoncés au moment de la vente.

La description détaillée de l'immeuble mentionnée au numéro 1 est la suivante :

Une PARTIE de la subdivision UN du lot originaire DEUX CENT VINGT-DEUX (222-1) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean, circonscription foncière de Québec.

Une PARTIE du lot originaire DEUX CENT VINGT-TROIS (223) du cadastre susdit.

Avec bâtisses dessus construites, portant le numéro civique 5058, Chemin Royal, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (QC), G0A 3W0, circonstances et dépendances.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

5.2. FORMATION ABC/DG INTERMÉDIAIRE

2021-09-182

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale doit être à jour dans les procédures municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyé par M. Alain Fortier et il est résolu d'autoriser la directrice générale à s'inscrire à la formation ABC/DG intermédiaire qui se déroulera par visioconférence du 20 au 22 septembre 2021. Cette formation est au coût de 375.00 \$ excluant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

5.3. DIVERS TRAVAUX SUITE À UNE INSPECTION DES ASSUREURS

2021-09-183

CONSIDÉRANT QUE les assureurs ont fait une inspection de tous les bâtiments appartenant à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Fortier, appuyé par M. Jean Lapointe et il est résolu d'autoriser la directrice générale à donner des contrats afin de corriger les items qui sont indiqués en rouge, le tout pour un montant approximatif de 21 000 \$ excluant les taxes. Ce montant sera pris dans le surplus non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

5.4. SYSTÈME D'ENREGISTREMENT AUDIO

2021-09-184

CONSIDÉRANT QUE le système d'enregistrement de la municipalité est en fin de vie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Jean Lachance et il est résolu d'autoriser la directrice générale à faire l'achat d'un nouveau système d'enregistrement audio sans fil pour un montant approximatif de 1 000.00 \$ excluant les taxes. Ce montant sera pris dans le surplus non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

5.5. MANDAT D'ANALYSE D'UNE CONTESTATION DE DECISION DE LA MRC

2021-09-185

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de contestation de la décision d'une inspectrice de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente que la municipalité a avec la MRC, afin de faire changer une décision d'un inspecteur, il faut avoir une analyse d'une firme externe ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Fortier, appuyé par Mme Sandrine Reix et résolu d'autoriser la directrice générale à donner un mandat d'analyse de la décision prise par la MRC à une firme externe.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

5.6. CONCERT-BENEFICE

2021-09-186

Il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par Mme Sandrine Reix et résolu d'autoriser le paiement du billet du maire qui est allé au concert-bénéfice le 5 septembre à 15h00 à l'église de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans. Ce billet est au coût de 35.00 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-09-187

6.1. CAMION D'URGENCE 815

CONSIDÉRANT la réception des soumissions jusqu'au 25 août 2021 à 12 h ;

Résultat de l'ouverture des soumissions

<u>Concessionnaire</u>	<u>Montant</u>
Mercedes-Benz Saint-Nicolas	85 515.00 \$ + tx
Mercedes-Benz Québec	85 123.00 \$ + tx

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par M. Alain Létourneau et il est résolu d'autoriser la directrice générale et le maire à signer les documents relatifs à l'achat du Sprinter 2500 à quatre roues motrices 2022 proposé chez Mercedes-Benz Québec au montant de 85 123.00\$ excluant les taxes. Ce montant sera financé par un Crédit-Bail.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-09-188

6.2. CREDIT-BAIL DU CAMION D'URGENCE 815

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en processus d'achat pour remplacer le véhicule d'urgence 815 ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de ce véhicule est de **85 123.00 \$ excluant les taxes** ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une proposition d'un crédit-bail avec option d'achat dont le taux de financement est de 3.756 % ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Fortier, appuyé par M. Jean Lapointe et résolu d'autoriser la directrice générale et le maire à signer le contrat de crédit-bail avec Meridian OneCap aux conditions suivantes :

- Contrat de 60 mois
- Loyer mensuel de 1 685.00 \$ excluant les taxes
- Option d'achat après les 60 mois de 10.00\$ excluant les taxes

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

7. TRANSPORT ROUTIER

7.1. DÉNEIGEMENT 2021-2022

2021-09-189

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Jean Lachance et résolu que la Municipalité demande des soumissions, par avis public dans le Journal "Autour de l'Île" et par affichage dans la municipalité, pour le déneigement des citernes et des chemins municipaux pour la saison hivernale 2021-2022. Les soumissionnaires intéressés peuvent se procurer le devis en s'adressant au bureau municipal, 8, chemin des Côtes, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, du lundi au jeudi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Les sous-traitants ne sont pas admis. Les soumissions doivent parvenir au bureau municipal avant 16 heures le 27 septembre 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

7.2. INSTALLATION D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE

2021-09-190

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu l'autorisation du Ministère de la Culture ainsi que celle du Ministère des Transport pour l'installation d'un radar pédagogique ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit suivre les normes du Ministère des transports pour l'installation de celui-ci ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Fortier, appuyé par M. Alain Létourneau et résolu d'autoriser une dépense approximative de 15 000.00 \$ excluant les taxes pour l'installation d'un radar pédagogique près du Manoir Mauvide Genest. Ce montant sera pris dans le surplus non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1. FORMATION OCARE+UV

2021-09-191

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit prendre des tests d'eau régulièrement au centre municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas de personne qualifiée pour faire l'échantillonnage;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la formation est réduit de moitié puisque ce cours est maintenant en ligne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alain Létourneau et il est résolu d'abroger la résolution 2021-08-164 et d'autoriser Chantal Daigle ainsi que Daniel Tremblay à s'inscrire à la formation OCARE + UV qui se donnera en ligne du 7 au 10 septembre 2021 au coût de 1 280.00\$ excluant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2. FORMATION POUR LES OPÉRATEURS MUNICIPAUX EN ASSAINISSEMENT DES EAUX – ÉTANG AÉRÉ

2021-09-192

CONSIDÉRANT QUE l'adjoint journalier doit travailler avec le responsable des travaux publics dans l'étang aéré ;

CONSIDÉRANT QU'une formation est nécessaire afin d'effectuer ce travail ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lachance appuyé par M. Jean Lapointe et il est résolu d'autoriser Daniel Tremblay à s'inscrire à la formation spécifique pour les opérateurs municipaux en assainissement des eaux – Étang aéré qui se donnera en ligne les avant-midis du 28 septembre au 30 novembre 2021 ainsi qu'au cégep de Shawinigan le 8 et le 9 décembre 2021. Le tout au coût de 2 950.00\$ excluant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

8.3. INSCRIPTION À EMPLOI-QUÉBEC

2021-09-193

CONSIDÉRANT QUE Chantal Daigle ainsi que Daniel Tremblay suivront une formation OCARE+UV ;

CONSIDÉRANT QUE Daniel Tremblay suivra une formation spécifique pour les opérateurs municipaux en assainissement des eaux – Étang aéré ;

CONSIDÉRANT QUE ces deux formations doivent être inscrites auprès d'Emploi-Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Fortier, secondé par Mme Sandrine Reix et résolu d'autoriser l'inscription de Chantal Daigle ainsi que Daniel Tremblay au programme de qualification du captage et réseau élémentaires d'eau potable avec traitement UV. Il est également résolu d'autoriser l'inscription de Daniel Tremblay au programme de qualification du traitement des eaux usées par étang aéré. Le tout au coût de 354.00 \$ incluant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

8.4. NETTOYAGE DU RÉSEAU D'ÉGOUT

2021-09-194

Il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par M. Jean Lachance et il est résolu d'autoriser le nettoyage annuel du réseau d'égout (postes de pompage) par la firme *Sani-Orléans inc.* pour un coût approximatif de 5 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-09-195

8.5. RAPPORT D'HYDROLOGIE – PUIITS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement a avisé la municipalité qu'elle doit avoir un CA afin de pouvoir prélever et traiter l'eau ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les ingénieurs peuvent faire cette demande d'autorisation et que ceux-ci ont besoin d'avoir un rapport hydrologique pour faire leur travail ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alain Fortier et il est résolu d'autoriser la firme Akifer à faire un rapport d'hydrologie du puits du centre communautaire pour un coût approximatif de 16 000 \$ excluant les taxes. Ce montant sera appliqué à la subvention de 12 000.00 \$ que la municipalité a reçu afin d'améliorer les installations de l'eau potable, et le montant restant sera pris dans le surplus non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1. AMENAGEMENT DE LA DESCENTE AU FLEUVE DU CHEMIN LAFLEUR

CE POINT SERA TRAITÉ APRÈS LES ÉLECTIONS

9.2. ÉLECTRICITE DE LA DESCENTE AU FLEUVE DU CHEMIN LAFLEUR

CE POINT SERA TRAITÉ APRÈS LES ÉLECTIONS

9.3. REPARATION DE LUMINAIRES

2021-09-196

CONSIDÉRANT QUE la tête de deux luminaires au quai doit être changée ;

CONSIDÉRANT QUE le luminaire près de l'église doit être changé ;

CONSIDÉRANT QUE la tête du luminaire de l'enseigne Est de la municipalité doit être changé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Jean Lapointe et résolu d'autoriser la directrice générale à conclure une entente avec Turcotte 1989 Inc. pour un montant approximatif de 25 000.00 \$ excluant les taxes. Ce montant sera payé par le surplus non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

9.4. MANDAT DE JUGEMENT DE PROPRIETE

2021-09-197

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été mise au courant que le lot 6 282 720 n'a pas été transféré à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire régulariser le titre du terrain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alain Létourneau et résolu d'autoriser la directrice générale à mandater la firme Étude Gingras Pouliot, notaires & conseillers juridiques à faire un jugement de propriété sur le lot 6 282 720 qui est utilisé par la municipalité depuis 1977 et ce pour un montant approximatif de 4 000.00 \$ excluant les taxes. Ce montant sera pris dans le surplus non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1. ADOPTION DU PROGRAMME DE LA POLITIQUE FAMILIALE 2021-2024

2021-09-198

CONSIDÉRANT QUE la municipalité tient à s'assurer que les résidents aient ce dont ils ont besoin ;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de la politique familiale est terminé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyé par M. Jean Lachance et résolu d'adopter le programme de politique familiale et des aînés 2021-2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2. MÉMORIAL DES PILOTES DU SAINT-LAURENT

**Ce point est repoussé ultérieurement
Ce sera remis au procès-verbal lors de la réception du projet détaillé**

10.3. PATINOIRE HIVER 2021-2022

2021-09-199

Mme Sandrine Reix informe qu'elle est en conflit d'intérêts et elle s'abstient de participer aux débats concernant ce sujet.

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Jean Lapointe et résolu de nommer M. Daniel Tremblay responsable de l'entretien et de la surveillance à la patinoire pour l'hiver 2021-2022 et pour l'aider dans ses fonctions, retenir les services de Alex Rousseau, Raphaël Reix Lemay et Tristan Gagnon.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) participants (es).

10.4. COMITÉ EMBELLISSEMENT – LANterne 2021

2021-09-200

Il est proposé par M. Alain Fortier, appuyé par M. Alain Létourneau et résolu d'autoriser l'achat des matériaux pour la fabrication des lanternes au montant de 500.00 \$ excluant les taxes. Ce montant sera pris dans le surplus affecté du comité d'embellissement.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-09-201

10.5. CAMP SAINT-FRANÇOIS I.O. – ÉTÉ 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut aider les jeunes familles sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-04-079 octroyait un montant de 510.00 \$ pour chaque enfant de la municipalité de Saint-Jean inscrit au camp de jour ainsi qu'un montant de 430.00 \$ pour chaque aspirant moniteur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyé par M. Jean Lapointe et résolu d'autoriser la directrice générale à payer la facture du Camp Saint-François I.O. pour les 40 enfants inscrits en 2021, au montant de 20 320.00 \$. Ce montant sera puisé dans le compte budgétaire associé au Camp Saint-François.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-09-202

10.6. TRANSPORT AU CAMP SAINT-FRANÇOIS I.O. – ÉTÉ 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut aider les jeunes familles sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Camp Saint-François n'organisait pas de transport cette année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par Mme Sandrine Reix et résolu d'autoriser la directrice générale à payer la facture du transport au Camp Saint-François I.O. pour tous les enfants inscrits au service de transport, au montant de 11 550.00 \$ excluant les taxes. Ce montant sera puisé dans le compte budgétaire associé au Camp Saint-François. La municipalité a refacturé un montant de 7 467.21 \$ incluant les taxes aux autres municipalités participantes au transport du camp. Le coût réel du transport est donc de 4 658.85 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

11. CORRESPONDANCE

12. VARIA

2021-09-203

12.1. RAPPORT D'INGÉNÉRIE DU SYSTÈME D'EAU

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement a avisé la municipalité qu'elle doit avoir un CA afin de pouvoir distribuer de l'eau au centre communautaire et au centre administratif ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les ingénieurs peuvent faire cette demande d'autorisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé M. Jean Lapointe et il est résolu d'autoriser la firme FNX Innov à rédiger un CA du Ministère de l'Environnement du puits du centre communautaire pour un coût approximatif de 2 000 \$ excluant les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Élisabeth Leclerc il est 22h00

Le maire Jean-Claude Pouliot atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. À moins de mention au présent procès-verbal, le maire ne participe pas aux votes.

Jean-Claude Pouliot, maire

Chantal Daigle, D.G. & sec.-trés.

Je soussignée, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour payer tous les comptes autorisés et adoptés dans le procès-verbal du 7 septembre 2021 ; EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 7 septembre 2021.

Chantal Daigle, D.G. & sec.-trés.